

## **Conseil communautaire du 5 mai 2009**

### **Gée Rivière**

#### **Présents (40) :**

Mrs et Mmes Cabé Robert, Labadie Jean Jacques, Laborde Michel, Bézineau Bernard, Gachie Florence, Baqué Michel, Beyrière Christine, Lagrave Xavier, Leblond Jean Claude, Heuille Philippe, Clavé Isabelle, Vanhove Cécile, Gaïotti Jacques, Bélestin Maïté, Grémiaux Jean Claude, Biarnès Thierry, Bernard Michel, Labarbe Jean Louis, Barrouillet Corinne, Lalanne Jean Michel, Larrieu Marcel, Lafenêtre Jean, Courrèges Francine, Léon Jean, Brèthes Michel, Baquié André, Raineson Nathalie, Fabères Nadine, Carrère Christian, Tastet Françoise, Dimbernath Yves, Doreilh Jean Paul, Dubiau Christine, Lalanne Aline, Darrieutort Michel, Daugreilh Marie Line, Marque Michel, Leeman Peter Jan, Darracq Annie, Baudot Olivier.

**Absents représentés :** Lalanne Joël par Clavé Isabelle ; Boulin Thierry par Vanhove Cécile ; Dehez Gérard par Bélestin Maïté ; Saint Germain Dominique par Tastet Françoise; Lion Stéphane par Dubiau Christine ; Barros Jean Michel par Daugreilh Marie Line ; Laborde Benoît par Baudot Olivier

**Absent non représenté :** Michel Alain

M. André Baquié, Maire de Gée Rivière, accueille le conseil communautaire dans la salle du foyer communal. Après avoir dressé une présentation de sa commune, il remercie les élus landais pour avoir accueilli les élus du Bas Adour Gersois dans un très bon état d'esprit. Il souhaite que cette bonne ambiance perdure car elle est gage d'un bon fonctionnement de la structure.

Le procès verbal du conseil communautaire du 27 mars 2009 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

M. Lagrave juge qu'une de ses interventions n'est pas retranscrite avec fidélité.

M. Cabé lui propose de se concerter afin d'établir une nouvelle rédaction qui sera soumise au prochain conseil communautaire.

M. le Président passe à l'ordre du jour :

### **1 – Rapports d'activités 2008**

#### **Communauté des communes du canton d'Aire sur l'Adour**

Sur la base d'un document envoyé avec la convocation, M. le Président présente le rapport annuel d'activité 2008 de la Communauté de Communes du Canton d'Aire sur l'Adour. Il rappelle que ce document doit obligatoirement être présenté devant chaque conseil municipal.

L'année 2008 a été essentiellement marquée par la concrétisation du projet de fusion des 2 communautés de communes du Bas Adour Gersois et du Canton d'Aire. Un calendrier des nombreuses réunions de travail est détaillé.

La fiscalité de l'EPCI se traduit par un maintien du taux de TPU à 12,49 % et à une augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) de 8% en 2007 à 9% en 2008 de façon à prendre en compte l'augmentation du coût du service et de diminuer la part de financement du budget principal.

Personnel :

Au 31 décembre 2008, l'effectif total de la communauté communes est de 15 agents à temps complet

Un agent titulaire à temps non complet assure le ménage des locaux de l'AMI et, à partir de novembre, des nouveaux locaux administratifs.

5 contractuels ont été recrutés épisodiquement afin d'assurer des remplacements pour le service déchets.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, les 9 agents de collecte des déchets sont mutés au SICTOM Ouest du Gers qui assure désormais le service.

M. Lannegrasse remplace Mme Desmis au poste de technicien voirie à compter du 1<sup>er</sup> septembre.

#### Déménagement des services administratifs

La communauté de communes a acquis les locaux de l'ancienne subdivision de l'équipement auprès du Conseil général des Landes. Après des travaux de peinture, d'isolation et d'agencements divers, les services administratifs de la communauté ont quitté le deuxième étage de la Mairie d'Aire pour occuper ces nouveaux locaux à compter du 18 novembre.

La communauté de communes a acquis l'immeuble administratif et le terrain attenant auprès du Conseil général des Landes pour un montant de 125 000 euros.

#### **A) Aménagement de l'espace communautaire :**

Réalisation d'une étude par l'agence départementale d'aide aux collectivités locales (ADACL).

Cette étude a pour objectif d'évaluer les besoins et les attentes des communes en matière d'urbanisme et d'aménagement.

Les résultats présentés lors du conseil communautaire du 18 février 2008, pourront servir d'outils de travail et de réflexion afin d'aider les communes dans leurs projets d'aménagement et de développement et dans leur réflexion sur l'opportunité d'un document d'urbanisme.

#### **B) Actions de développement économique**

##### Zone d'activités de Peyres

Réalisation des espaces verts sur la ZAC de Peyres (plantations d'arbres, traitement du ruisseau) du mois de février au mois de mai.

Réalisation de la quatrième et dernière tranche de la ZAC de Peyres : les travaux ont été réceptionnés le 18 octobre.

Démarrage le 20 octobre de la construction du bâtiment de l'entreprise Sarrade (activité de thermolaquage) sur une parcelle de 4094 m<sup>2</sup> de la ZAC de Peyres .

##### Immeuble Barbe à Eugénie les Bains :

Réalisation de travaux complémentaires (réfection du parking, ventilation du sous sol, isolation) permettant de solder définitivement l'opération qui aura été intégralement financée par l'octroi d'une subvention de l'Etat (dotation de développement rural).

##### Constitution de réserves foncières et immobilières :

- Acquisition le 30 janvier d'un terrain de 8 468 m<sup>2</sup> à Aire sur l'Adour, route de Bordeaux, en vue d'installer 2 activités commerciales (zone de Champagne). Vente d'un premier terrain à l'entreprise Flexiloc le 23 décembre.
- Acquisition le 25 avril d'un local professionnel (carrosserie Bonnet) en bordure de la ZAC de Peyres afin d'agrandir l'écloserie d'entreprises.
- Acquisition d'un terrain de 50 877 m<sup>2</sup> (actes du 22 février et du 19 juin) à Aire sur l'Adour, route de Bordeaux afin de réaliser une zone d'activités économique (zone des Arrats).

Un programme complémentaire de signalétique touristique a été réalisé sur plusieurs communes rurales et au centre ville d'Aire.

En collaboration avec le CAUE, une étude de la requalification des abords de la route de Bordeaux à Aire. Elle pourra trouver sa concrétisation dans le cadre de la procédure 1% paysage.

### **C) Aménagement et entretien de la voirie communautaire**

Le calendrier des travaux réalisés en 2008 est le suivant :

- travaux de renforcement de la voirie et de pluvial de mai à juillet 2008 ;
- travaux de renforcement de la voirie urbaine sur le chemin de la Plaine et la rue de la Violette à Aire sur l'Adour de juillet à août 2008 ;
- campagne de point à temps de mai à juin 2008 avec un complément en fin d'année à Aire sur l'Adour ;
- curage des fossés réalisé de mi-avril à fin mai sur la commune d'Aire, entre septembre et octobre pour les autres communes. Un complément a été réalisé fin d'année sur les communes de Vielle Tursan et d'Aire sur l'Adour.

### **D) Action sociale d'intérêt communautaire**

Le fonctionnement du CIAS a justifié en 2008 le versement d'une subvention d'équilibre de 160 000 euros.

Le service d'aide à domicile voit son activité globale augmenter de 4% dans le cadre du dispositif APA (+ 2.07% d'heures facturées, soit 37 257 heures en 2008) et surtout dans le cadre de la prestation de compensation handicap (959 heures en 2007 ; 2 849 heures en 2008).

#### Portage des repas :

L'activité du service est stable par rapport à 2007 (après une progression de 12 % de 2006 à 2007) : 19 783 repas ont été livrés, soit 438 de plus qu'en 2007.

Il convient de noter que le service intervient au-delà du périmètre cantonal sur les communes de Barcelonne, Bernède, Ségos et Vergoignan.

#### Service petits dépannages

Créé le 1<sup>er</sup> mars 2008, ce nouveau service est intervenu auprès de 190 personnes dans l'année, soit un équivalent de 428 heures de travail.

#### Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

Créé en 2008, ce service a assuré 6 212 visites auprès de 44 bénéficiaires.

#### Point relais emploi cantonal.

Le service enregistre une augmentation des accueils (1407 accueils en 2008 contre 1291 en 2007). Sur les 32 offres d'emplois, 60% ont été pourvues par le service.

### **E) Petite enfance :**

Signature d'un contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales des Landes (CAF40).

Après plusieurs réunions de travail avec la CAF des Landes, un contrat « Enfance Jeunesse » a été signé en décembre 2008, de façon à pouvoir réserver des crédits actuellement disponibles au niveau landais.

Ce contrat aura pour objectif de conforter l'existant en favorisant le développement des activités sur le canton d'Aire, notamment :

- mise en place d'un service de halte garderie itinérante ;
- création d'un relais assistantes maternelles.

Ce contrat permettra de lancer les actions précitées sur le canton d'Aire de façon à le mettre au niveau du Bas Adour Gersois. Il arrivera à terme en décembre 2012.

Il conviendra à cette échéance d'établir un nouveau contrat coordonnant les actions sur l'ensemble du territoire de la nouvelle communauté de communes fusionnée.

Ces nouvelles actions seront menées par le CIAS à partir de 2009.

### **F) Atelier multi services informatique**

La fréquentation en accès libre de l'AMI est stabilisée autour de 9 000 personnes ayant fréquenté la salle informatique depuis 2006 (9029 personnes en 2008).

Les séances d'initiation réservées aux habitants du canton se sont déroulées sur 294 heures. Il convient d'ajouter les heures de formation organisées par le Conseil Général animées par le technicien de l'AMI.

#### **Formation à distance**

Forte diminution du nombre d'heures assurées en 2008 (176 heures ; 409 heures en 2007). Cette baisse s'explique par le fait que l'ANPE a financé beaucoup moins de formations en 2008.

### **G) Gestion d'un service de fourrière canine**

La société prestataire, Cyno Protec d'Aire sur l'Adour, capture et prend en charge les chiens errants sur l'ensemble du canton. Elle intervient à la demande des Maires et adjoints sur les communes rurales et à la demande de la police municipale à Aire sur l'Adour.

Le nombre d'animaux capturés en 2008 est supérieur aux années précédentes, soit 30 interventions contre une moyenne d'une vingtaine par an depuis 2004.

Coût du service en 2008 : 9 412 € TTC.

### **H) Gestion des déchets :**

Dans l'objectif de la reprise du service de collecte par le SICTOM Ouest du Gers, la communauté de communes a financé la fourniture de matériaux pour réalisation de nouveaux points de regroupements de conteneurs sur le canton (réalisée en régie par le SICTOM).

Un document d'information a été réalisé et diffusé auprès de tous les foyers du canton afin de préciser les modifications de collecte auprès des usagers.

Le détail de l'activité du service et de son coût est précisé dans le rapport annuel du service qui suit.

## **Communauté des communes du Bas Adour Gersois**

M.Grémiaux, ancien président de la communauté de communes du Bas Adour Gersois dresse le bilan de la structure pour 2008.

Les statuts ont été mis en conformité avec ceux de la future communauté fusionnée, sous couvert des deux préfectures (Landes et Gers) et sur délibérations des deux conseils communautaires.

### Voirie

En fonctionnement, fauchage et curage des fossés , passation du marché avec trois entreprises pour un montant de 36 230,10€. En investissement, passation du marché public avec la Routière des Pyrénées, pour un montant de 91 262, 73 €.

En travail préparatoire de la fusion, il a fallu procéder à l'inventaire de la voirie communautaire, telle qu'elle est définie dans la nouvelle communauté, en séparant voirie urbaine et voies rurales revêtues.

Pour faciliter le calcul des transferts de charges dans la nouvelle communauté, le conseil communautaire a décidé de procéder aux remboursements anticipés de tous les prêts de voirie dans l'exercice.

### SPANC

La communauté de communes a engagé un contrat avec la SAUR pour effectuer le contrôle de toutes les installations individuelles. Dans l'optique de la fusion, il a fallu achever ces contrôles dans l'année, régler le fournisseur et se dessaisir avant la fin de l'exercice de cette compétence et la transférer aux communes concernées.

### Action sociale

Transport à la demande de personnes en difficultés : 13 personnes ont utilisé ce service pour 330 sorties dans l'année, réparties pour 30% à but médical et à 70% pour les approvisionnements.

Services liés à la petite enfance : le RAM, relais d'assistantes maternelles, est géré par l'association des Calinous, 16 assistantes maternelles sont adhérentes. Les animations et activités ont été très suivies.

La halte garderie est gérée par l'association du Jardin à Malices et est passée en 2008 de 2 jours d'ouverture à 3 jours à partir du 1er Septembre 2008. Le taux de remplissage a été très satisfaisant.

Fiscalité : le taux de taxe professionnelle unique en 2008 est de 11,26%.

Le conseil communautaire prend acte de ces rapports d'activités qui seront présentés devant chaque conseil municipal.

## **2 – Rapport annuel du service déchets de la communauté de communes du canton d'Aire sur l'Adour**

Les tonnages collectés sur le territoire sont stables par rapport à 2007 (pas d'évolution pour les ordures ménagères : 3123 tonnes, légère progression de 2% des emballages recyclables : 784 tonnes).

Par contre, les tonnages collectés en déchetterie diminuent fortement par rapport à 2007 (-23%), année qui fût exceptionnelle (3830 tonnes collectées au lieu d'une moyenne à 3000 tonnes).

Les gravats et déchets verts collectés en décharge sont passés de 111 tonnes à 225 tonnes (forte hausse des gravats + 119 tonnes).

En 2008, 20 composteurs ont été distribués. Ainsi, 25% des foyers du canton sont équipés (total de 986 composteurs distribués).

En 2008, la TEOM a financé 81% du coût total du service des déchets (950 800 euros) qui augmente de 10% par rapport à 2007 :

- augmentation très importante du coût d'entretien du matériel roulant (+71%), il a fallu assumer de lourdes réparations sur un matériel vieillissant (sur la BOM : lève conteneur ; vérins de direction).
- augmentation du coût de traitement des ordures ménagères. En 2008, la tonne traitée est passée de 63.30 € TTC à 72.53 € TTC la tonne (augmentation de 14.6%)
- augmentation du coût de conditionnement des recyclages (+73%). Cette augmentation est imputable au fait que deux trimestres de prestations 2007 ont été réglés en 2008.

M. Bézineau demande quelle structure est à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009 l'interlocuteur de la population et des élus en matière de déchets : la communauté de communes ou le SICTOM ouest du Gers. Il relève qu'une modification de tournée a été réalisée à Aire sur l'Adour sans que les élus en aient été informés.

M le Président confirme que dorénavant c'est bien le SICTOM qui est l'interlocuteur en matière de collecte des déchets. Cela signifie que ses responsables sont tenus de consulter les élus concernés avant toute modification du service.

M.Baqué demande s'il est prévu qu'un dispositif soit mis en place afin de maintenir les conteneurs en cas de vent fort.

M.Léon répond que cet équipement est prévu par le SICTOM.

M. Cabé demande aux élus communautaires membres du Bureau du SICTOM de transmettre ces préoccupations auprès des responsables du syndicat.

Le conseil communautaire prend acte du rapport annuel du service déchets qui sera présenté devant chaque conseil municipal.

### 3- Point sur le dossier VEFA Lanux :

Conformément aux dispositions du code des marchés publics, la consultation des entreprises pour la construction du bâtiment industriel a fait l'objet d'une procédure adaptée.

Après examen et vérifications des propositions, les offres suivantes, techniquement et économiquement les plus favorables, ont été retenues :

<b>Lots</b>	<b>entreprises</b>	<b>montants HT</b>
<b>Lot n°1</b> voiries- réseaux divers	Route ouvrière aturine	217 008.90
<b>Lot n°2</b> gros oeuvre + option	Constructions de l'Adour	195 137.62
<b>Lot n°3</b> charpente métallique	Sarrade construction	76 465.85
<b>Lot n°4</b> étanchéité	Devisme	18 764.69
<b>Lot n°5</b> serrurerie- fermetures	Sarrade construction	<b>106 704.72</b>
<b>Lot n°6</b> menuiserie extérieure	Castaing Aluminium	93 314.69
<b>Lot n°7</b> menuiserie intérieure + options	Bousses	20 984.60
<b>Lot n°8</b> plâtrerie	Bubola	23 507.85
<b>Lot n°9</b> plafonds suspendus	Marque	9 323.16
<b>Lot n°10</b> carrelages faïences	ABC carrelages	14 007.43
<b>Lot n°11</b> sols souples	Marque	9 024.05
<b>Lot n°12</b> peinture+ option	Marque	20 247.56
<b>Lot n°13</b> plomberie sanitaires	Labarbe Mano	78 543.07
<b>Lot n°14</b> électricité + option	SEEBA	<b>72 180.98</b>
<b>Lot n°15</b> stockage gazole	TSP	31 320.00
<b>TOTAL</b>		<b>986 535.17</b>

Sur la base du coût définitif de l'opération, comprenant la vente d'un terrain de 8 500m<sup>2</sup> au prix de 17 € HT le m<sup>2</sup> (144 500 euros), M. le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à signer :

1 °) une convention avec l'entreprise qui prévoit :

- le plan de financement de l'opération, indiquant une dotation de développement rural de 371 000 euros ;
- les conditions d'octroi et de reversement du rabais :

L'acquéreur indique qu'il est en règle au regard de ses obligations fiscales et sociales ;

L'acquéreur s'engage, dans le cadre du projet de développement économique de son entreprise à créer 26 emplois supplémentaires de 2009 à 2011 ;

L'acquéreur s'engage à maintenir pendant une période d'au moins 5 ans son activité dans les bâtiments pour lesquels il a bénéficié de l'aide.

En cas de manquement du bénéficiaire de maintenir pendant au moins 5 ans son activité dans les bâtiments pour lesquels il a bénéficié de l'aide, il devra reverser l'aide perçue (article R1511-20-2 du Code général des collectivités territoriales), au maître d'ouvrage.

- les modalités de la transaction en vente en l'état futur d'achèvement

2 °) l'acte notarié réglant la vente en l'état futur d'achèvement

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, reconnaissant que cette opération s'inscrit dans le cadre de la compétence « actions de développement économique » exercée par la communauté de communes et que ce projet d'immobilier d'entreprises satisfait les besoins en matière de développement économique du territoire :

- confirme son accord pour cette opération ;
- approuve le plan de financement proposé ;
- autorise le Président à signer une convention avec l'entreprise conformément aux dispositions de l'article L.1511-3 du code général des Collectivités Territoriales ;
- autorise le Président à signer l'acte de vente de l'ensemble immobiliers selon les conditions exposées.

#### **4- Point sur le projet de locaux commerciaux à Barcelonne du Gers**

M. Grémiaux, vice président en charge de l'action économique, présente le projet.

Des négociations sont en cours pour l'acquisition d'un immeuble vacant au centre de Barcelonne du Gers. La communauté de communes pourrait mener une opération sur le modèle de ce qui a été réalisé à Eugénie les Bains : aménagement de locaux commerciaux et rétrocession à des opérateurs privés. Ce montage pourrait permettre de répondre aux besoins de deux commerces de proximité sur la commune.

M. le Président précise qu'avant de procéder à l'achat de cet immeuble, il convient :

- de dresser un diagnostic de l'état de cet immeuble et de vérifier s'il est matériellement possible de réaliser deux commerces en rez de chaussée ;
- d'établir un coût prévisionnel de l'opération afin de donner un montant indicatif aux candidats à l'acquisition.

Selon les résultats de cette analyse actuellement en cours, nous demanderons aux porteurs de projets de confirmer leurs engagements et leurs garanties financières.  
La communauté de communes n'engagera l'opération que sur la base de ces vérifications.

#### **5- Zone d'activités de Barcelonne du Gers : autorisation de signature de sous-seings privés**

La surface à acquérir pour la constitution de cette future zone est de 35 ha 79a 26ca répartis entre 8 propriétaires.

Ces terrains en bordure de la route de Nogaro à Barcelonne du Gers auront un accès direct à la déviation contournant l'agglomération.

Il s'agit de terres agricoles classées non constructibles dans le POS de la commune.

Après plusieurs entretiens avec ces propriétaires, il est proposé à l'assemblée d'acquérir l'ensemble foncier au prix de 2.75 € le m<sup>2</sup>, soit 984 296.50 euros.

Ce prix est supérieur à l'estimation des domaines qui estime ces terrains à 0.81 € le m<sup>2</sup>.

M. le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à signer les sous-seings privés avec les différents propriétaires au prix de 2.75€ le mètre carré.

Il est également prévu le versement aux exploitants agricoles d'une indemnité fixée à 4 années de marge brute. Celle-ci est de 1523 euros pour le type de culture de cette zone, soit 6 092 € par hectare.

Ce document comportera des clauses suspensives :

- classement de ces terrains en zone constructible dans le nouveau PLU ;
- réalisation de la déviation de Barcelonne du Gers ;
- accord de l'ensemble des propriétaires.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, reconnaissant que cette opération s'inscrit dans le cadre de la compétence « actions de développement économique » exercée par la communauté de communes autorise M. le Président à signer sous-seings privés avec les différents propriétaires au prix de 2.75€ le mètre carré. Ces documents prévoient le versement d'indemnités aux exploitants agricoles telles que définies plus haut.

#### **6- Exercice du droit de préemption sur des locaux professionnels (zone de Peyres)**

M. Le Président rappelle qu'en 2005, la communauté de communes a construit un bâtiment artisanal et l'a rétrocédé à l'entreprise Gascogne développement dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement (VEFA). Faisant suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise, l'immeuble fait l'objet d'une vente sur saisie le 4 juin prochain. La mise à prix est fixée à 288 500 euros.

Si dans le cadre des enchères, le bâtiment était acquis par un investisseur sans projet économique structurant, M.le Président propose que la communauté de communes fasse valoir son droit de préemption de façon à pouvoir maîtriser l'affectation de cet immeuble sur la zone de Peyres.

#### **7- Taxe de séjour : intégration d'une nouvelle catégorie d'hébergement**

Il convient d'intégrer une nouvelle catégorie de redevable à la taxe de séjour: gîtes d'étape (tarif : 0.30 € par nuitée). Il s'agit d'une régularisation puisque des gîtes d'étape acquittent déjà cette taxe de séjour.

Ils étaient assimilés par défaut à la catégorie « Meublés non classés et autres établissements non classés ».

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire approuve cette modification.

## 8- Questions diverses

Voirie

M. Larrieu, vice président en charge de la voirie informe l'assemblée que la consultation pour les travaux de fauchage a été réalisée. Les entreprises suivantes sont adjudicataires : Lafosse, Dulin et Caillibotte.

Situation de la polyclinique des Chênes à Aire sur l'Adour

Après en avoir débattu, le conseil approuve la motion suivante à l'unanimité :

« Le 24 avril dernier, le Tribunal de Commerce de Mont de Marsan a prononcé un jugement de procédure de sauvegarde concernant la polyclinique "Les Chênes" à Aire sur l'Adour : M. Serrat, expert et Maître Dumousseau, juge commissaire, ont été désignés pour instruire ce dossier.

La procédure de sauvegarde signifie la poursuite de l'exploitation de l'établissement et évite la cessation de paiement. Elle peut préfigurer néanmoins un éventuel dépôt de bilan.

Le Conseil Communautaire ne dispose d'aucune compétence pour s'ingérer dans des choix qui incombent d'une part à la direction de l'établissement et d'autre part à l'ARH (Agence Régionale d'Hospitalisation) qui dépend du Ministère de la Santé.

Le Conseil Communautaire réaffirme néanmoins trois objectifs essentiels :

- Conserver un établissement qui remplit une authentique mission de service public bien que sous statut de droit privé (service des urgences, service de suite et de réadaptation, présence de spécialistes, etc...).
- Pérenniser un service de proximité indispensable à un bassin de vie de près de 70.000 habitants (Landes, Ouest du Gers, Nord du Béarn) et inscrit au SROSS (Schéma Régional d'Organisation Sanitaire et Sociale) comme un élément essentiel de la carte sanitaire régionale.
- Sauvegarder un établissement qui emploie aujourd'hui 113 personnes.

Le Conseil Communautaire d'Aire sur l'Adour, réuni en date du 5 mai 2009 :

- **REAFFIRME** l'impérieuse nécessité de conserver un établissement de soins et d'urgences de proximité, vital pour un bassin de vie de 70.000 habitants.
- **SOUHAITE** être informé des conclusions et des conséquences de la procédure de sauvegarde décidée par le Tribunal de Commerce.
- **ADHERE** à la perspective d'une reprise de l'établissement par l'hôpital public Layné de Mont de Marsan pour toutes les prestations existantes.
- **RECLAME** des garanties sur le maintien des emplois.
- **SOLLICITE** l'organisation d'une table ronde en Préfecture des Landes, en présence de M. le Préfet, de Mme la Directrice Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale, du Directeur de l'Agence Régionale d'Hospitalisation et d'une délégation composée de 3 élus, de 2 médecins et de 2 représentants des personnels et ce, pour obtenir des engagements concrets et un calendrier précis sur le maintien d'une offre de santé pertinente pour notre territoire. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 45.